

SOCIAL IMPACT BONDS : POUR OU CONTRE ?

Hans DEBLIECK

*Sous la direction de
Denis STOKKINK*

NOTES D'ANALYSE | DEC 16
Économie sociale



COMPRENDRE POUR AGIR

SOCIAL IMPACT BONDS : POUR OU CONTRE ?

Hans DEBLIECK

Sous la direction de Denis STOKKINK

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	2
INTRODUCTION	3
I. UN INSTRUMENT UNIQUE	4
1. Définition et différents types de SIB	4
2. Acteurs en jeu	5
3. Raisons d'apparition des SIB	6
II. CRITÈRES DE RÉUSSITE	7
III. DÉFIS	8
CONCLUSION	9
BIBLIOGRAPHIE	10

AVANT-PROPOS

Dans une société où les inégalités ne font qu'augmenter, il est essentiel pour un gouvernement de repenser son action et de favoriser les innovations sociales. Les *Social Impact Bonds* (SIB) ont été créés par les autorités des États membres pour attirer des investissements privés dans les politiques sociales. Ces instruments complexes imposent un suivi strict des programmes lancés et forcent les parties prenantes aux résultats. Revenons-nous, avec les SIB, dans une logique qui va totalement à l'encontre de celles qui sous-tendent le travail social, par définition, ni mesurable ni rentable ?

Les dimensions d'efficacité et d'efficience qu'introduisent les SIB dans le secteur social sont à analyser mais comment être sûr de leur plus-value dans un contexte de crise généralisée ? Ces outils ont-ils la capacité de s'attaquer à la polymorphie des phénomènes sociaux ou agissent-ils uniquement comme pansements sur leurs conséquences telles que le chômage ou la délinquance juvénile ? Sommes-nous dans une situation où l'État se débarrasse progressivement de ses missions régaliennes au bénéfice du secteur privé ? Quel rôle va-t-il jouer dans le futur ? Autant de questions cruciales sur lesquelles il faut se pencher.

Les acteurs de la société civile sont depuis longtemps incontournables lorsqu'il s'agit d'œuvrer à la résolution des problèmes sociaux. Comment vont-ils réagir face à la multiplication de ces nouveaux instruments quand on sait que le cadre juridique de certains (les associations, par exemple) leur limite la recherche de profit ? Il est important de bien comprendre l'ensemble des problèmes que posent les SIB mais également les opportunités qu'ils peuvent ouvrir s'ils sont bien utilisés. Cette note d'analyse se donne pour modeste mission d'éclaircir ce sujet complexe et d'actualité.

Solidairement vôtres,

Denis Stokkink, Président
Hans Deblieck, Chargé de projets

INTRODUCTION

Nés en 2010 dans un contexte européen d'austérité budgétaire se traduisant par de nombreuses coupes dans les dépenses publiques, les *Social Impact Bonds* (SIB) font l'objet de vifs échanges entre autorités gouvernementales et société civile. Après l'Europe, les SIB ont conquis les États-Unis et sont désormais présents sur les cinq continents.

L'objectif des SIB est d'attirer des fonds privés pour financer des politiques sociales innovantes en garantissant un retour élevé sur investissement si les objectifs sociaux sont atteints. Bien qu'ils semblent aujourd'hui destinés à un avenir prometteur – il existe déjà plus de 80 projets lancés ou en cours de lancement dans le monde¹ – beaucoup critiquent leur fonctionnement ainsi que leur idéologie.

Cette note d'analyse introduit les *Social Impact Bonds* et donne les clés de compréhension du débat actuel entre les défenseurs et les pourfendeurs des SIB.

Il s'agira dans un premier temps de les définir et de déterminer quelles sont les différentes parties prenantes avant de s'intéresser aux raisons expliquant leur apparition. La seconde partie sera dédiée aux différents types de SIB, à leurs critères d'efficacité ainsi qu'à leurs champs d'application. Enfin, il sera temps d'expliquer d'une part, pourquoi les SIB sont considérés comme une opportunité par la plupart des gouvernements européens et d'autre part, pourquoi ils suscitent autant de questionnements.

La présente note constitue le premier volet d'un diptyque consacré aux SIB. Le second abordera l'état de la question en Europe et effectuera un survol des différents SIB en vigueur au sein de l'Union européenne. Les questions que soulèvent ces SIB pour la société moderne et les opérateurs sociaux en particuliers y seront détaillées.

¹ Instiglio, *Impact Bonds worldwide*, <http://www.instiglio.org/en/sibs-worldwide/>, consulté le 13 juillet 2016.

I. UN INSTRUMENT UNIQUE

1. DÉFINITION ET DIFFÉRENTS TYPES DE SIB

Apparus en 2010 au Royaume-Uni, les *Social Impact Bonds* – en langue française, on parle généralement de « contrats à impact social » ou de « contrats à terme sur résultats sociaux »² – sont des instruments financiers qui proposent à des investisseurs privés de financer des programmes sociaux en leur garantissant un remboursement du capital investi auquel s'ajoute une prime de rentabilité si des objectifs spécifiques en termes d'impact social sont atteints. À l'inverse, si les résultats ne sont pas à la hauteur, l'investisseur perd l'ensemble des fonds investis.

Le *Peterborough Social Impact Bond*³, un des premiers à avoir vu le jour, est la parfaite illustration de cet outil d'investissement. Créé par le ministère anglais de la Justice en 2010, son but était de contribuer à la réduction du taux de récidive et à la réinsertion sociale des ex-détenus en finançant, par le secteur privé et à hauteur de 5 millions de livres sterling, une association de prévention de la délinquance. Si, à l'issue du contrat, le taux de récidive avait baissé de 7,5%, le ministère promettait un taux d'intérêt de 13% en plus du remboursement des fonds investis. Dans ce cas de figure en effet, le gouvernement considérait que les économies générées par la réduction de la récidive justifiaient le versement d'une prime, sous forme d'intérêts, en plus du remboursement des fonds.

Remplacé par un programme national de réinsertion, ce SIB n'a existé que pendant 4 ans alors qu'il devait couvrir une période de 7 ans. Les opposants affirment que ce changement est dû à l'échec du SIB alors que d'autres pensent que l'expérience a convaincu le gouvernement d'agir à plus grande échelle. L'évaluation finale est toujours en cours aujourd'hui. On compte déjà 32 autres SIB mis en œuvre au Royaume-Uni et 4 sont entrés en phase de conception.

L'ensemble des pays ayant développé les financements privés de l'impact social utilise environ la même architecture. Bien que chaque outil varie en termes de taux d'intérêt pratiqués, de nombre et de choix de prestataires de services pour la réalisation du projet ou de méthodes d'évaluation d'impact social, selon l'OCDE, il n'existe que deux grands types de SIB aujourd'hui⁴ :

- Fonds de SIB : le gouvernement met en place un fonds pour financer plusieurs SIB et utilise une grille tarifaire pour définir les montants maximum versés pour chaque type de résultat. Les opérateurs sociaux intéressés font une offre en réduisant si possible leur rémunération et les contrats sont remportés par ceux qui satisfont au mieux les critères de prix et qualité.
- SIB individuel : les modalités de paiement sont ici fixées par l'appel d'offre et ne sont pas sujettes à modification.

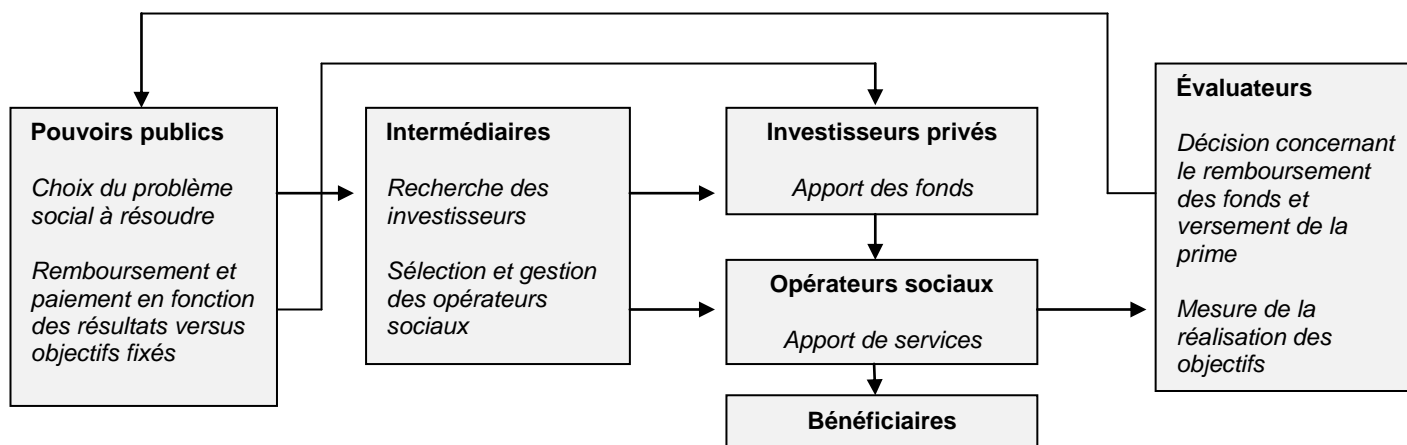
² Haut Conseil à la Vie associative, *Avis du HCVA relatif à l'appel à projets de « social impact bonds »*, 2 mars 2016.

³ Nonprofit Finance Fund, *Peterborough SIB to phase out in 2015*, 2014, <http://www.payforsuccess.org/resources/peterborough-sib-phase-out-2015>.

⁴ OECD Working Paper, *Social Impact Bonds: State of Play & Lessons Learnt*, 2016.

2. ACTEURS EN JEU

Différents acteurs entrent en jeu lors de la création d'un SIB⁵. Il est important de souligner le rôle de chacun ainsi que les relations qu'ils entretiennent les uns avec les autres afin de bien comprendre le fonctionnement de l'instrument.



- **Pouvoirs publics** : locaux, régionaux, nationaux ou supranationaux, ils détiennent le pouvoir d'initiative et déterminent le problème social qui pourrait être abordé grâce au SIB. En accord avec les opérateurs sociaux et les investisseurs privés, ils choisissent les objectifs à atteindre pour le remboursement des fonds et le versement de la prime. Ils sont également en contact permanent avec les intermédiaires auxquels ils délèguent la gestion du programme et la coordination des autres acteurs.
- **Intermédiaires** : il s'agit généralement de consultants ou d'une banque qui mettent en relation les pouvoirs publics avec les opérateurs sociaux et les investisseurs. Ils sont responsables d'une part, de la recherche des investisseurs et d'autre part, de trouver et d'engager les prestataires sociaux puis de les coordonner jusqu'à la fin du contrat.
- **Investisseurs privés** : philanthropes, fondations ou entreprises, ils s'engagent à financer le programme social après avoir passé un contrat avec les intermédiaires ou les pouvoirs publics. Ces investisseurs peuvent s'engager en spéculant sur le remboursement et le versement de la prime ou par simple envie de contribuer à la résolution d'un problème social précis auquel les autorités ont du mal à faire face.
- **Opérateurs sociaux** : associations, entreprises sociales ou ONG choisies par les intermédiaires en accord avec les pouvoirs publics et les investisseurs privés. Le financement que ces structures reçoivent leur permet de mettre en œuvre un programme destiné à atteindre les objectifs fixés en termes d'impact social (par exemple, réduire le taux de récidive de 10% en dix ans). La méthode utilisée est discutée avec le gouvernement et les investisseurs avant de fixer les objectifs et les mécanismes d'évaluation.
- **Évaluateurs indépendants** : observatoires ou centres de recherche, ils évaluent la réalisation des objectifs et mesurent l'impact social du programme mis en œuvre. Ils informent les pouvoirs publics de leur décision concernant le remboursement des fonds et le versement de la prime. Le plus souvent, une seule organisation s'occupe de l'évaluation mais il arrive que les pouvoirs publics demandent plusieurs avis avant de prendre une décision⁶.
- **Bénéficiaires** : publics-cibles du programme social, ils peuvent être amenés à participer au processus de création des mesures d'aide dont ils vont bénéficier.

⁵ PETTUS, A., *Social Impact Bonds*, Harvard Magazine, août 2013, <http://harvardmagazine.com/2013/07/social-impact-bonds>.

⁶ Réseau des Collectivités territoriales pour une Économie solidaire (RTES), *Les social impact bond (SIB) ou obligations à impact social dans le cadre de l'investissement social*, Note pour le Conseil d'administration, 22 août 2015.

3. RAISONS D'APPARITION DES SIB

Pour beaucoup d'observateurs, c'est le contexte particulier d'austérité budgétaire en Europe, synonyme de coupes dans les budgets sociaux nationaux, qui aurait donné naissance à ces nouveaux outils⁷. D'une part, les associations et ONG auraient de plus en plus de mal à accéder aux financements publics et éprouveraient davantage de difficultés à mener à bien leurs missions sociales et d'autre part, le secteur privé s'intéresserait de plus en plus aux problématiques sociales et environnementales, conscient de l'impact positif sur sa réputation mais également sur son activité.

D'autres, comme Sir Ronald Cohen, président du Global Social Impact Investment Steering Group, estiment que les SIB sont apparus car ils permettent au secteur privé de venir en aide aux gouvernements dans la mesure où « *aujourd'hui ces États providence baissent les bras dans la lutte contre les défis sociaux de ce nouveau siècle* »⁸. En d'autres termes, les SIB illustreraient le recul de l'État-providence qui renonce à son rôle de régulateur social au profit du secteur privé.

D'autres raisons plus pragmatiques participent à l'explication de l'apparition des SIB. Y recourir permettrait aux gouvernements d'économiser de l'argent public en ne finançant que les programmes sociaux qui obtiennent les résultats souhaités. Cependant, au-delà de la prime importante en cas de succès, les autorités doivent faire face à des coûts de transaction très lourds rien que pour la création de l'outil. Il s'agit notamment de payer l'intervention de consultants issus de grandes entreprises de conseil pour la recherche en matière d'ingénierie financière et le développement d'indicateurs de performance. Du personnel doit par ailleurs être affecté en amont à la sélection des différents acteurs et surtout à la création d'un contrat équilibré pour chacun des scénarios possibles et dont les termes doivent être compris par toutes les parties prenantes. Certains pensent donc que le recours aux SIB est plus onéreux que la simple augmentation du financement consacré aux politiques sociales de prévention existantes⁹. On peut imaginer que les nouveaux fonds alloués permettraient leur révision et amélioration ainsi qu'un éventuel élargissement de leur champ d'action et d'intervention.

Enfin, certains évoquent la nécessité pour les autorités publiques de créer des nouvelles formes de services sociaux. Les SIB autoriseraient l'expérimentation de méthodes innovantes, n'ayant pas encore fait leurs preuves dans le domaine social, en transférant la prise de risque des pouvoirs publics vers le secteur privé. Cela dit, les innovations sociales associées aux SIB sont loins d'être évidentes pour tout le monde : beaucoup affirment que leur seule dimension innovante est l'implication du secteur privé dans la distribution des services sociaux¹⁰.

⁷ SAW-B, "Social impact bonds": win-win ou marché de dupe?, Analyse, 2014.

⁸ Réseau des Collectivités territoriales pour une Économie solidaire (RTES), *op. cit.*

⁹ PRATT, J., MCCAMBRIDGE, R., *The Don'ts and Do's of Pay for Success/Social Impact Bonds*, Nonprofit Quarterly, 15 décembre 2015.

¹⁰ Le Monde.fr, *Quand le social finance les banques et les multinationales*, 10 mars 2016,

http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/10/quand-le-social-finance-les-banques-et-les-multinationales_4880783_3232.html.

II. CRITÈRES DE RÉUSSITE

L'utilisation de *Social Impact Bonds* semble particulièrement pertinente pour des phénomènes sociétaux tels que le sans-abrisme, la délinquance juvénile, le chômage ou la récidive. Le travail de prévention nécessaire à la résolution de ces problématiques, souvent empêché par les contraintes budgétaires, est rendu possible grâce à l'apport de fonds privés. « *Les SIB ont au moins pour avantage d'inciter les gouvernements à travailler beaucoup plus en amont des problèmes et privilégient le préventif au curatif* »¹¹ puisque l'objectif est de faire le plus d'économies possibles à long terme.

Financer par le privé des programmes améliorant l'accessibilité des logements, l'éducation des personnes précarisées, la réinsertion des détenus ou la préparation des jeunes au marché du travail peut éviter des dépenses conséquentes au gouvernement (santé, prison, allocations de chômage, etc.) et lui permettre de récolter de nouvelles recettes par l'intermédiaire d'impôts sur les revenus ou de cotisations sociales.

Les SIB ne sont donc utilisés par les pouvoirs publics que dans certains champs d'action sociale. Pour la Young Foundation, ils ne peuvent réussir que s'ils satisfont aux critères suivants¹² :

- La construction de l'outil en tant que tel doit être solide : objectifs sociaux définis et consensuels, public-cible défini, résultats sociaux mesurables, échelonnement correct du financement, évaluateurs et intermédiaires responsables.
- L'intervention doit être préventive et le financement non-disponible par les canaux classiques.
- Le SIB doit avoir comme objectif général l'amélioration du bien-être social d'une population vulnérable.
- Les investisseurs, afin de rester en confiance, doivent disposer d'un maximum de preuves qui montrent l'efficacité et l'impact que peut avoir le mécanisme financier. Il faut également qu'ils aient des raisons d'espérer un retour sur investissement.
- Le gouvernement doit être certain d'une part, d'avoir pris la bonne décision en choisissant un SIB plutôt qu'un autre instrument et d'autre part, de pouvoir économiser de l'argent ou de baisser ses coûts en lançant le SIB, à travers les actions entreprises par les opérateurs sociaux. Les économies doivent par ailleurs être supérieures aux coûts de transaction et d'intervention.

¹¹ SAW-B, op. cit.

¹² MULGAN, G., REEDER, N., MHAIRI, A., BO'SHER, L., *Social Impact Investment: the challenge and opportunity of Social Impact Bonds*, The Young Foundation, mars 2011.

III. DÉFIS

Bien que les SIB possèdent certains atouts et sont prometteurs à plusieurs titres, beaucoup de citoyens, de chercheurs, d'associations et même d'entreprises restent sceptiques face à ces nouveaux instruments. Les critiques à leur encontre sont en effet nombreuses et solides. Quatre enjeux sont à distinguer.

1) Un problème culturel et idéologique¹³. Certains acteurs sociaux voient d'un assez mauvais œil l'irruption de fonds privés dans l'aide sociale et l'octroi d'intérêts ou de primes à la clôture d'un projet public. Ce phénomène de « privatisation de l'action publique » ou de « marchandisation de l'action sociale » a beaucoup d'implications qui ne sont pas sans risque pour les opérateurs sociaux et les populations visées.

Du côté des investisseurs privés, on peut s'attendre à ce qu'ils privilégient une méthode de gestion similaire à la façon dont ils traitent les affaires, c'est-à-dire, en pensant principalement au profit. On peut donc craindre qu'ils ne cherchent pas réellement à changer le contexte socio-économique et politique à l'origine de la problématique visée¹⁴ et qu'ils préfèrent les méthodes intrusives et personnalisées, en ayant dans l'idée que les populations ciblées sont les uniques responsables de leur situation.

Du côté des opérateurs sociaux, la pression orchestrée par les investisseurs peut-être intense et leur réputation en danger si les objectifs restaient hors d'atteinte¹⁵. Par conséquent, ils peuvent être poussés à utiliser tous les moyens possibles afin d'assurer le succès du programme. Tout se passerait donc comme si la responsabilité des risques était de moins en moins assumée par les pouvoirs publics et reléguée aux opérateurs sociaux sans que les investisseurs privés n'entrent réellement dans l'équation.

2) Le processus d'évaluation du programme social : il conditionne le remboursement des fonds et le versement de la prime aux investisseurs privés, et fait l'objet de la plupart des critiques envers les SIB¹⁶. Les pouvoirs publics délèguent entièrement aux évaluateurs externes le pouvoir de juger de la réussite d'une action sociale. Ce sont les seuls arbitres ; ils ont une influence démesurée qui n'est pas contrebalancée. Les évaluateurs sont souvent issus d'une seule et même organisation dont l'indépendance vis-à-vis des investisseurs privés ou du gouvernement peut parfois être mise en doute.

Il appartient également aux parties prenantes d'éviter le risque d'utiliser l'évaluation pour justifier les actions entreprises au lieu de s'en servir comme monitoring constant. L'évaluation doit rester un moyen de perfectionner le fonctionnement et la gestion de l'instrument.

3) La difficulté de quantifier la performance sociale, par définition subjective et liée à l'humain : cette quantification est possible mais il peut être très difficile de trouver des indicateurs valables. Ceux utilisés actuellement au sein des programmes SIB posent de multiples questions : Qui les construit et comment ? Font-ils réellement sens pour toutes les parties prenantes ? Les bénéficiaires du programme ont-ils le droit de participer à la réflexion ? Comment être sûrs que les investisseurs privés ne proposent pas des indicateurs simplistes pour faciliter les mesures et édulcorer la complexité des problèmes sociaux visés ? Comment les aspects non mesurables sont-ils traités ? Toutes ces interrogations sont importantes et méritent des réponses claires mais personne ne semble capable d'en donner jusqu'à présent.

4) Les SIB sont des contrats à durée déterminée, or, travailler pour l'intérêt général s'inscrit dans le long terme. Les actions des pouvoirs publics ne sont habituellement pas limitées dans le temps : un gouvernement met une politique sociale en place et celle-ci est financée indéfiniment jusqu'à ce que les dirigeants estiment qu'elle mérite une révision.

¹³ Financité, *Social impact bond, Véritablement de la finance sociale ?*, Analyse, septembre 2014.

¹⁴ SAW-B, *op. cit.*

¹⁵ SAW-B, *op. cit.*

¹⁶ SAW-B, *op. cit.*

CONCLUSION

Pour les défenseurs des *Social Impact Bonds*, et donc pour de plus en plus de gouvernements au sein de l'Union européenne, ces outils représentent une opportunité unique en matière d'innovation sociale et ont le potentiel pour résoudre des problèmes sociaux persistants. À l'inverse, les détracteurs sont intraitables face aux soucis posés par le processus d'évaluation et dénoncent une marchandisation des politiques sociales.

Cette note d'analyse a tenté de démontrer que la réalité ne se situe ni d'un côté, ni de l'autre, en particulier car ces outils ne fonctionnent pas tous de la même manière. Plusieurs variétés existent avec autant de différences en termes de parties prenantes impliquées, d'évaluation ou encore de taux d'intérêt pratiqués. En d'autres termes, s'il est absurde de considérer les SIB comme les sauveurs de l'action sociale, il est également erroné de les rejeter catégoriquement. Par ailleurs, il faudra très probablement encore du temps avant d'obtenir des outils tout à fait fiables, c'est-à-dire, mieux réfléchis, plus élaborés et répondant à la fois aux besoins sociaux, à la nécessité d'innover et aux besoins des investisseurs.

Cependant, les SIB possèdent un aspect innovant qu'on ne peut mettre en doute : ils réunissent des acteurs issus de secteurs habituellement très cloisonnés autour d'enjeux sociaux cruciaux. Les discussions engagées entre les associations, les entreprises privées et les autorités publiques sont bénéfiques puisqu'elles accélèrent la prise de conscience globale de problèmes parfois sous-estimés et débouchent sur la construction de partenariats totalement inédits et donc susceptibles de repousser les limites de l'action sociale.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDES ET RAPPORTS

- BESANCON, E., CELLE, S., CHOCHOY, N., GUYON, T., Martell, Y., *L'Investissement à Impact Social : vers une financiarisation de l'économie sociale et solidaire ?*, Troisième recherche collective de l'Institut Godin sur l'évaluation des impacts et des changements institutionnels de l'innovation sociale, 2015.
- EDMINSTIN, D., *Social Impact Bonds: Opportunities and Challenges for Social Innovation, Creating Economic Space for Social Innovation (CrESSI)*, février 2016.
- European Commission, *The Investment Plan For Europe, State of Play*, Human capital, skills, social economy and health, 13 janvier 2016.
- Financité, *Social impact bond, Véritablement de la finance sociale ?*, Analyse, septembre 2014.
- Haut Conseil à la Vie associative ; *Avis du HCVA relatif à l'appel à projets de « social impact bonds »*, 2 mars 2016.
- MULGAN, G., REEDER, N., MHAIRI, A., BO'SHER, L., *Social Impact Investment: the challenge and opportunity of Social Impact Bonds*, The Young Foundation, Mars 2011.
- OECD Working Paper, *Social Impact Bonds: State of Play & Lessons Learnt*, 2016.
- Réseau des Collectivités Territoriales pour une Economie Solidaire (RTES), *Les social impact bond (SIB) ou obligations à impact social dans le cadre de l'investissement social*, Note pour le Conseil d'administration, 22 août 2015.
- SAW-B, *"Social impact bonds": win-win ou marché de dupe?*, Analyse, 2014

ARTICLES

- Cairn.info, *Emergence et logique de la politique d'activation du social et de l'emploi*, extrait, revue Pensée Plurielle, De Boeck Supérieur, 2005, <https://www.cairn.info/revue-pensee-plurielle-2005-2-page-19.htm>.
- Chorum-CIDES, *La France lance des Contrats à impact social*, 17 mars 2016, <http://www.chorum-cides.fr/actualite/la-france-lance-lexperimentation-des-contrats-a-impact-social/>.
- Chorum-CIDES, *Social impact bonds, l'Europe oscille entre engouement et prudence*, 12 avril 2016, <http://www.chorum-cides.fr/actualite/social-impact-bonds-leurope-oscille-entre-engouement-et-prudence/>.
- Le Monde.fr, *Quand le social finance les banques et les multinationales*, 10 mars 2016, http://www.lemonde.fr/idees/article/2016/03/10/quand-le-social-finance-les-banques-et-les-multinationales_4880783_3232.html.
- Nonprofit Finance Fund, *Peterborough SIB to phase out in 2015*, 2014, <http://www.payforsuccess.org/resources/peterborough-sib-phase-out-2015>.
- PETTUS, A., *Social Impact Bonds*, Harvard Magazine, août 2013, <http://harvardmagazine.com/2013/07/social-impact-bonds>.
- PRATT, J., MCCAMBRIDGE, R., *The Don'ts and Do's of Pay for Success/Social Impact Bonds*, Nonprofit Quarterly, 15 décembre 2015.

RESSOURCES ÉLECTRONIQUES

- Instiglio, *Impact Bonds worldwide*, <http://www.instiglio.org/en/sibs-worldwide/>, consulté le 13 juillet 2016.

Cette publication électronique peut à tout moment être améliorée par vos remarques et suggestions. N'hésitez pas à nous contacter pour nous en faire part.

POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Fondé par l'économiste belge Denis Stokkink en 2002, POUR LA SOLIDARITÉ - PLS est un European think & do tank indépendant engagé en faveur d'une Europe solidaire et durable.

POUR LA SOLIDARITÉ se mobilise pour défendre et consolider le modèle social européen, subtil équilibre entre développement économique et justice sociale. Son équipe multiculturelle et pluridisciplinaire œuvre dans l'espace public aux côtés des entreprises, des pouvoirs publics et des organisations de la société civile avec comme devise : Comprendre pour Agir.

ACTIVITÉS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS met ses compétences en recherche, conseil, coordination de projets européens et organisation d'événements au service de tous les acteurs socioéconomiques.

Le laboratoire d'idées et d'actions **POUR LA SOLIDARITÉ – PLS**

1

Mène des travaux de recherche et d'analyse de haute qualité pour sensibiliser sur les enjeux sociétaux et offrir de nouvelles perspectives de réflexion. Les publications POUR LA SOLIDARITÉ regroupées en sein de trois collections « Cahiers », « Notes d'Analyse », « Études & Dossiers » sont consultables sur www.pourlasolidarite.eu et disponibles en version papier.

2

Conseille, forme et accompagne sur les enjeux européens en matière de lobbying et de financements.

3

Conçoit et réalise des projets transnationaux en coopération avec l'ensemble de ses partenaires européens.

4

Organise des conférences qui rassemblent dirigeant/e/s, expert/e/s européen/ne/s, acteurs de terrain et offrent un lieu de débat convivial sur l'avenir de l'Europe solidaire et durable.

THÉMATIQUES

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS inscrit ses activités au cœur de cinq axes thématiques :



OBSERVATOIRES EUROPÉENS

POUR LA SOLIDARITÉ – PLS réalise une veille européenne thématique et recense de multiples ressources documentaires (textes officiels, bonnes pratiques, acteurs et actualités) consultables via ses quatre observatoires européens :

- www.ess-europe.eu
- www.transition-europe.eu
- www.diversite-europe.eu
- www.participation-citoyenne.eu

COLLECTIONS POUR LA SOLIDARITÉ - PLS

Sous la direction de Denis Stokkink

NOTES D'ANALYSE - *Éclairages sur des enjeux d'actualité*

- *Outils numériques, big data et citoyenneté.* Sébastien Shulz, juillet 2016.
- *Revenu de base : une mise au point.* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *L'économie collaborative : de l'enthousiasme à la vigilance.* Camille Mandel, juin 2016.
- *La grève est-elle démocratique ?* Sébastien Shulz, juin 2016.
- *La notion de volonté dans le champ de la RSE.* Sébastien Shulz, mai 2016.
- *Les coopératives en Europe.* Pauline Boivin, mai 2016.
- *L'économie sociale et solidaire en Europe.* Denis Stokkink et Pierre Perard, mai 2016.
- *Femmes et quota : la directive européenne à l'arrêt ?* Anna Métral, mai 2016. (1/2 série Femmes et quota)
- *Genre et crise économique : un impact inégalitaire.* Anna Métral, avril 2016.
- *Les réseaux de l'économie sociale et solidaire en Europe.* Pauline Boivin, mars 2016.

CAHIERS - *Résultats de recherches comparatives européennes*

- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en France.* PLS et SMart, n°35, mai 2015.
- *Économie sociale, secteur culturel et créatif : vers une nouvelle forme d'entrepreneuriat social en Wallonie.* PLS et SMart, n°34, mai 2015.
- *Le budget participatif : un outil de citoyenneté active au service des communes.* Céline Brandeleer, n°33, octobre 2014.
- *La Transition : un enjeu économique et social pour la Wallonie.* Sanjin Plakalo, n°32, mars 2013.

ÉTUDES & DOSSIERS - *Analyses et réflexions sur des sujets innovants*

- *Le modèle des entreprises d'insertion : l'exemple de la France.* POUR LA SOLIDARITÉ et la Fédération des entreprises d'insertion, septembre 2016.
- *Jeunes NEET - Bonnes pratiques européennes en matière d'apprentissage.* Dans le cadre du projet ANEETS, juin 2016. (1/2 série Aneets)
- *Agir contre les violences faites aux femmes : guide pour les entreprises.* Dans le cadre du projet CARVE, juin 2016.
- *Femmes dans le management des PME : étude comparative.* Dans le cadre du projet GBPM, avril 2016.
- *Services à la personne, qualité des emplois et des services : rapport européen.* Dans le cadre du projet For Quality! mars 2016. (1/3 série For Quality!)

Toutes les publications **POUR LA SOLIDARITÉ - PLS** sur www.pourlasolidarite.eu

Économie sociale

L'économie sociale, qui replace l'humain au centre de l'économie et repose sur une gouvernance démocratique, est une voie porteuse de développement économique, soucieuse de l'harmonie sociétale et environnementale des territoires susceptible de faire face aux crises économiques, écologiques et sociales auxquelles sont confrontées nos sociétés.

Le think & do tank européen POUR LA SOLIDARITÉ - PLS investit depuis plus de dix ans dans la promotion de ces nouvelles formes d'entreprendre et poursuit inlassablement son travail de pionnier en défrichant de nouvelles pistes comme les emplois verts, les coopératives d'énergies renouvelables ou encore la culture vecteur d'inclusion.

Nés en 2010 dans un contexte européen d'austérité les *Social Impact Bonds* (SIB) font l'objet de vifs échanges entre autorités gouvernementales et société civile. Dans cette note d'analyse, POUR LA SOLIDARITÉ introduit les SIB et donne les clés de compréhension du débat actuel entre ses défenseurs et ses pourfendeurs.

Dans une société où les inégalités ne font qu'augmenter, il est essentiel pour un gouvernement de repenser son action et de favoriser les innovations sociales. Les SIB sont des instruments financiers qui proposent à des investisseurs privés de financer des programmes sociaux en leur garantissant un remboursement du capital investi auquel s'ajoute une prime de rentabilité si des objectifs spécifiques en termes d'impact social sont atteints.

Pour les défenseurs des *Social Impact Bonds*, ces outils représentent une opportunité unique en matière d'innovation sociale et ont le potentiel pour résoudre des problèmes sociaux persistants. À l'inverse, les détracteurs sont intraitables face aux soucis posés par le processus d'évaluation et dénoncent une marchandisation des politiques sociales.

La réalité ne se situe ni d'un côté, ni de l'autre. Les SIB possèdent un aspect innovant qu'on ne peut mettre en doute : ils réunissent des acteurs issus de secteurs habituellement très cloisonnés autour d'enjeux sociaux cruciaux. Les discussions engagées entre les associations, les entreprises privées et les autorités publiques sont bénéfiques puisqu'elles accélèrent la prise de conscience globale de problèmes parfois sous-estimés et débouchent sur la construction de partenariats totalement inédits et donc susceptibles de repousser les limites de l'action sociale.

Collection « Notes d'analyse » dirigée par Denis Stokink